

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo  
entreprise

# FICHE D'AUTOCONTRÔLE CET SUR AIR AMBIANT GAINÉ

## INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

## INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

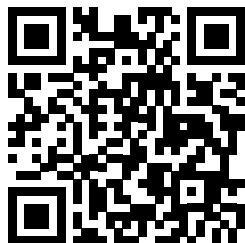
## À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

**Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs.** Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

## L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



## CHECK'RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno  
Remplissez et éditez directement vos  
fiches d'autocontrôle et PV de réception  
via l'application web  
<https://www.prorenouvellement.fr/documents/checkreno>

## ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

1. Le CET correctement dimensionné (couverture des besoins d'ECS sans sollicitation de l'appoint) ?
2. Dimensionnement des gaines conforme aux préconisations du fabricant (respect des longueurs et du nombre de coude)s) ? **RGE**

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

3. Eloignement du CET des pièces sensibles (chambres, salon) pour minimiser le risque de gênes acoustiques ?
4. Implantation du CET optimisée par rapport au réseau existant (la contenance du réseau entre la sortie de l'appareil et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieure à 3 litres) ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

## ETAPE 3 TRAVAUX

5. Prise et rejet d'air situées dans un local non chauffé hors gel ?
6. Respect du volume minimal du local où sont puisées les calories (20 m<sup>3</sup> ou plus si recommandation fabricant) ? **RGE**
7. Chauffe-eau autoportant si capacité supérieure à 200 litres ?
8. Support et fixations sur la paroi adaptés au poids de l'appareil en eau ? **RGE**
9. Distances de dégagement autour du CET conformes aux spécifications du fabricant ?
10. Appareil posé à la verticale (dans la plage de tolérance spécifiée par le fabricant) ?
11. Présence de raccords isolants diélectriques si les canalisations sont métalliques ? **RGE**
12. Groupe de sécurité présent et correctement raccordé au réseau d'évacuation d'eaux usées ? **RGE**
13. Limitation de température de l'ECS aux points de puisage à risque (pièces destinées à la toilette) ? **RGE**
14. Mitigeur thermostatique ou dispositif limiteur de température avec clapet anti-retour sur l'eau froide et l'eau chaude pour éviter la recirculation ? **RGE**
15. Chauffe-eau thermodynamique alimenté sur une ligne spécifique ?
16. Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ? **RGE**
17. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30 mA ? **RGE**

... suite page suivante

Conforme Non conforme/  
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité  
dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ○

18. Calibre et type du disjoncteur divisionnaire conforme aux spécifications du fabricant ?
19. La résistance électrique d'appoint n'est pas alimentée directement depuis le tableau ?
20. Raccordement à la terre du chauffe-eau thermodynamique et mesure de la résistivité. La valeur mesurée doit être proche de celle obtenue lors de la mesure de résistivité réalisée sur la tuyauterie ?
21. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs assurée ? **RGE**
22. Liaison équipotentielle réalisée au niveau des éléments métalliques (Masse métallique du ballon ,de la résistance d'appoint,...) ? **RGE**
23. Vérification d'absence de point bas et de contre-pente ?
24. Isolation des conduits aérauliques ? **RGE**
25. Conduits souples tendus, non écrasés, ni déchirés, changements de direction avec des rayons de courbure importants ?
26. Diamètres des grilles de prise et de rejet d'air au moins identiques à celui des conduits aérauliques de raccordement ? **RGE**
27. Prise d'air éloignée de toutes sources de pollution spécifiques et rejet d'air éloigné des ouvrants, de toute entrée de ventilation ? **RGE**
28. Les traversées de parois ne dégradent pas l'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment ?
29. Une grille d'entrée d'air de compensation spécifique est installée entre le local où l'air est prélevé et l'extérieur pour compenser l'extraction mécanique créée (si la prise et le rejet d'air de l'appareil sont raccordés vers des environnements différents) ? **RGE**
30. Traitement de l'écoulement des condensats ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)


**ETAPE 4**  **MISE AU POINT / MISE EN SERVICE**

✓ ✗ ○

31. Mise en eau du CET réalisée ?
32. Mise sous tension réalisée ?
33. Test de l'écoulement des condensats jusqu'à une attente de vidange ?
34. Paramétrage de la régulation conforme aux attentes du client ?
35. Paramétrage de la température de consigne conforme ?
36. Programmation horaire conforme aux attentes du client ?

... suite page suivante

Conforme Non conforme/  
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité  
dans les grilles d'audit RGE**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 5**  **RÉCEPTION**

- ✓ ✗ ○
- 37.** Remise de la documentation technique en langue française de l'appareil installé (ex: notices d'utilisation, notice d'entretien) ? **RGE**
- 38.** Un interrupteur différentiel 30 mA est présent en amont des circuits électriques de l'installation ? **RGE**
- 39.** Remise d'un rapport de mise en service ?
- 40.** Le client est informé des précautions d'utilisation de l'installation (prise en main) ?
- 41.** Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ?
- 42.** Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien et la maintenance de l'installation ?

**N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur [www.proreno.fr](http://www.proreno.fr)

